



Cdd a terme incertain pour remplacement d'une personne en maladie

Par **emykincaid**, le **21/06/2010** à **21:46**

Bonjour,
J'ai été embauchée en cdd a terme incertain par des particuliers pour remplacement d'une personne en accidents de travail en avril de cette année.
Avec un collègue embauchée en septembre, nous nous sommes rendu compte que l'on avait exactement le même contrat. C'est à dire que nous remplaçons toute les deux la même personne pour le même travail effectuer.
J'aurais voulu savoir si c'était légal car on m'a dit qu'il devait y avoir un remplaçant pour un remplacé.
Ce travail ne me plaisant pas, je voudrais démissionner.....
merci de vos réponses

Par **fabienne034**, le **22/06/2010** à **08:10**

bonjour,
vous avez raison votre employeur est en faute
pour tout savoir sur le cdd
<http://www.fbls.net/cdddroit.htm>
ne démissionnez pas, profitez de l'erreur de l'employeur pour négocier une rupture de contrat de travail négociée qui donne droit aux assédics
pour tout savoir:
<http://www.fbls.net/rupturenegoW.htm>

Par **emykincaid**, le **22/06/2010** à **18:44**

merci beaucoup pour vos réponses.
Je m'occupe de ça dès demain car je veux être disponible dès début juillet.
Pour les assédics, pour le moment je suis toujours inscrite car ils me complète mon 21h/semaines donc ce sera un souci si je dois me réinscrire plus tard.

faut que je vois de combien est ma periode d'essai aussi...
C'est pas facile car ce n'est pas mon employeur qui a fait les contrats mais un mandataire.
En tout cas c terminé, je ne signe plus ce type de contrat car c une vrai merde car on ne c jamais quand il se termine...

Par **emykincaid**, le **22/06/2010** à **19:06**

J'ai lu les liens et c quand meme compliqué car si je demissionne je perd mes indemnité de precarité et si je vois pour recalifier le cdd en cdi et faire une rupture conventionnelle cela prend minimum 5semaines et 2 jours ce qui est enorme quand le travail ne nous conviens pas...
Il faut que je discute avec le mandataire demain pour voir ce qu'elle peut me proposer mais je pense que la demission et le plus simple pour moi surtout que j'aurai du travail tres facilement....
pas simple, je ne c pas trop quoi faire quand meme.